

Ville de Pérenchies

Conseil municipal

Lundi 19 février 2018 à 19h en mairie - salle du Docteur Margerin

Compte-rendu

1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2017

Le procès-verbal a été adopté.

2) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Dans la perspective de l'élaboration du budget primitif 2018 et conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Les élus ont débattu au vu des éléments suivants :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

3) Tarifs du voyage des aînés

Afin de pouvoir organiser le voyage des aînés 2018, il convient de revoir les tarifs délibérés le 27 février 2017. La nouvelle grille permettra de prévoir tous les cas de participation possible comme l'année dernière.

Les tarifs seront applicables jusqu'au vote d'une nouvelle délibération.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter ces tarifs.

- 1) gratuité pour les personnes de la commune âgées de plus de 66 ans à la date du voyage.
- 2) gratuité pour les responsables de bus, les membres du conseil d'administration du CCAS, les membres du conseil d'administration de l'APEGES.
- 3) gratuité pour les accompagnateurs identifiés des structures d'accueil de personnes âgées de la commune (Sapins Bleus, Tuileries).
- 4) tarif créé pour les conjoints des participants au voyage âgés de moins de 66 ans : 18 € par personne.
- 5) tarif créé pour les accompagnateurs aidants professionnels : 18 € par personne.
- 6) tarif créé pour les élus du conseil municipal et les conjoints des responsables de bus de moins de 66 ans : 18 € par personne.
- 7) tarif créé pour les participants extérieurs de la commune : 40 € par personne.

4) Complexe de l'Horloge - demande de subvention - Département du Nord

Dans le cadre de l'aménagement du complexe de l'Horloge (espaces culturels, archives et services techniques) dont le montant s'élève à 1 564 789,55€ HT, il est possible d'effectuer une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre des projets structurants. Le montant est de 125 000€ HT.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame le maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre des projets structurants.

5) Complexe de l'Horloge - demande de subvention / actualisation - DETR

Dans le cadre des aménagements du complexe de l'Horloge (services techniques et archives), l'assemblée a voté, lors du conseil municipal du 18 décembre 2017, une délibération concernant une demande de subvention auprès de la DETR.

Le coût des travaux ayant augmenté, un nouveau plan de financement a été effectué. Le montant du projet s'élève à 615 064,23€ HT. Il convient d'actualiser la demande de subvention et d'autoriser Madame le maire à effectuer les démarches auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le montant de la subvention est de 125 000€ HT.

Carole Borie est sortie de la salle avant le vote.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de 28 voix pour, d'autoriser Madame le maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

6) Remboursement des frais de la délégation officielle prévue dans le cadre du jumelage avec Piétralunga en Italie

Une délégation se rendra à Piétralunga du 12 au 16 avril 2018, il est proposé de rembourser les frais de transport liés à ce déplacement.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de 3 votes contre (Fabrice Lombart, Philippe Vanbeneden et Olivier Baillion), 1 abstention (Antoine Cattez), 25 voix pour, de procéder au remboursement des frais de transport pour le voyage à Pietralunga des élus suivants : Danièle Lekien, Jean-Yves Cros, Christiane Legrand, Isabelle Ulrich, Bernard Penet, Daniel Balloy, Sylviane Desreumaux, Rudy Platteeuw et Grégory Lemaire.

7) Rapports annuels de la Métropole Européenne de Lille - 2016 : le service public de prévention et de gestion des déchets - sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - rapport d'activités de la MEL 2016

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports ont fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

8) Questions diverses

Il y a eu 1 question diverse.

Pérenchies, le 22 février 2018



Le maire,

Danièle Lekien